

# Sommaire

---

Rapport d'activités

Rapport d'orientation

**« Pas de territoire sans paysans, pas de paysans sans  
revenu »**

**Un plan d'urgence pour nos entreprises agricoles**

## **1 / Un contexte catastrophique**

- Augmentation des charges
- Des cours orientés à la baisse
- La FCO en plus
- Des soutiens publics rognés
- Des revenus en berne
- Des clignotants passent au rouge

## **2 / Nécessité d'un plan d'urgence pour l'élevage**

- Des mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire
- Des mesures d'urgence pour faire face à la conjoncture économique

## **3 / Une réorientation des crédits PAC à l'occasion du bilan de santé**

- Le réseau syndical au cœur de la réflexion et de l'action
- Des demandes de court terme
- Des demandes de moyen terme
- Des échéances dans les prochains mois

## **4 / Des actions de maîtrise de charges**

- Céréales, paille, engrais et autres intrants
- Foncier
- Energie

## **5 / Une intégration de la hausse des coûts de production dans les prix de vente**

➤ Une possibilité dans les filières locales  
➤ L'exemple de l'AOC Cantal



# Rapport d'activités



- ✓ *Section Bovine*
- ✓ *Section Laitière*
- ✓ *Section Porcine*
- ✓ *Section Ovine*
- ✓ *Commission des Agricultrices*
- ✓ *Section des Anciens*
- ✓ *Section des Fermiers*
- ✓ *Section Main d'Oeuvre*
- ✓ *Les temps forts 2008*

# *Section Bovine*

*Cantal*

---

## *2008 : un combat permanent contre les conséquences de la FCO*

*La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) reste de toute évidence l'axe majeur des travaux de défense des éleveurs de bovins allaitants dans le Cantal en 2008. Cette crise vient s'ajouter à une situation économique déjà fortement fragilisée par un contexte défavorable au monde de l'élevage.*

### *◆ Des actions pour structurer l'offre*

La FNB en collaboration avec l'Interprofession ont beaucoup travaillé sur l'adaptation de l'offre de viande bovine à la demande. La baisse de la consommation de viande bovine et les évolutions de la structuration des filières, aval de la production, obligent les éleveurs à s'organiser et se regrouper pour conserver leur poids face aux « grands » de l'industrie.

A l'échelle départementale, l'année 2008 marque un tournant dans l'évolution des démarches interprofessionnelles : la filière Label Rouge Salers par exemple montre un fort développement cette année. Les engagements de tous les acteurs de la filière ont permis d'accroître le nombre d'animaux valorisés ainsi que les points de vente.

### *◆ Des revendications sur la réorientation des soutiens publics*

En 2008, la FNB a fermement soutenu la nécessaire réorientation des soutiens en faveur de l'élevage dans le cadre de la réforme de la PAC. Elle a également défendu la nécessité de préserver les aides recouplées (PMTVA) à l'avenir. A l'occasion notamment de la manifestation du 16 septembre 2008 à Clermont Ferrand, les 20 000 éleveurs présents ont été unanimes : seule la combinaison d'une revalorisation des soutiens à l'herbe en préservant le couplage des aides animales peut préserver l'avenir du secteur bovin allaitant.

Grâce à nos actions, la part nationale de la PMTVA a été reconduite pour 2008 et nous avons obtenu une avance du versement des aides animales à partir du 15 octobre.

◆ *Fièvre catarrhale ovine : un combat sans relâche aux côtés des éleveurs pour limiter les conséquences d'une gestion de crise déplorable par l'administration.*

L'arrivée des premiers cas de FCO sérotype 8 dans notre département et la décision italienne début mars de fermer ses frontières aux animaux issus des zones réglementées, ont été les prémices d'une crise sans précédent pour les éleveurs de bovins allaitants.

La FDSEA du Cantal s'est très fortement impliquée dans les actions entreprises à l'échelle régionale et nationale pour faire valoir les intérêts des éleveurs face à des décisions administratives en totale inadéquation avec la réalité de terrain : maintien du commerce des animaux, mise à disposition de vaccins, mesures d'aides adaptées... telles ont été les priorités données à l'ensemble de nos actions.

Face à la rigidité des autorités italiennes, l'ensemble des éleveurs du Grand Massif Central s'est donné rendez vous au péage de Saint Quentin Fallavier le 11 avril 2008. Finalement, en mai, un accord a été signé pour assouplir les conditions d'exportation vers l'Italie des broutards, issus de zones réglementées sérotype 8 (la réalisation d'un test virologique permettait toutefois de raccourcir le délai prévu initialement).

Ensuite, nous avons obtenu une prise en charge financière d'une partie du coût de la vaccination. Grâce à notre forte mobilisation, Bruxelles a décidé de financer l'intégralité du coût des doses de vaccins et l'Etat de prendre en charge la moitié des frais de vaccination dus par les éleveurs. Dans le Cantal, la FDSEA a toujours fait pression auprès de la DSV et du Préfet pour que les vétérinaires respectent la réglementation quant à la facturation aux éleveurs.

Enfin, l'évolution récente dans notre département de la situation relative au sérotype 1, induit un nouveau blocage de nos animaux à la période de vente la plus importante de l'année dans notre département. La FDSEA du Cantal ainsi que le Berceau des Races à Viande ont fermement agi auprès des administrations pour obtenir des aménagements.

Fin septembre, les éleveurs de Maurs ont manifesté à la DSV suite au blocage de leur canton, pour obtenir des réponses concrètes quant à l'expédition de leurs animaux. Ils ont bénéficié d'une dérogation concernant les broutards situés en estives sur zone indemne de sérotype 1.

Par ailleurs, l'extension de la zone réglementée a nécessité des mesures étendues aux autres zones touchées du département.

C'est grâce à l'action de la FDSEA, accompagnée des exportateurs auprès de l'Administration que bon nombre d'animaux a pu être expédié avant un blocage définitif.

D'un point de vue plus général, nous dénonçons la gestion déplorable d'une crise aux conséquences économiques catastrophiques pour les éleveurs et tous les acteurs de la filière. Au-delà des combats d'urgence (obtention de dotations suffisantes en vaccins, maintien du commerce ou mise en place de mesures financières adaptées), nous resterons très vigilants quant à un traitement juste et équitable de l'ensemble des pays européens face à ce type de crise.

# Section laitière

Cantal

## Combattre les menaces qui pèsent sur la production laitière

### ◆ Les actions :

#### ✓ Prix du lait : une hausse enfin mais des trésoreries à la peine ...

1<sup>er</sup> trimestre 2008 : + 103,70 €/1 000 l

2<sup>ème</sup> trimestre 2008 : + 63,80 €/1 000 l

3<sup>ème</sup> trimestre 2008 : + 49 € / 1 000 l

L'embellie s'est confirmée en 2008. Dans le même temps, les charges ont augmenté à une vitesse galopante (fuel, engrais, aliment ...). Aujourd'hui, nos trésoreries sont en difficulté. C'est pourquoi dès le 5 août, nous alertons nos politiques en concrétisant nos propos par une démonstration chiffrée chez Jean-Marc Brunhes, producteur de lait à Leucamp.

#### ✓ Et les petits veaux ...!

Alors que les petits veaux n'ont plus de prix (20 à 30 €), voire ne sont pas commercialisés. Face à cette situation catastrophique, nous avons vendu 9 veaux le 23 septembre 2008 à Monsieur le Préfet. Nous demandons une aide de 150 € par veau ou la création d'une « nursery d'Etat ».

#### ✓ Attributions laitières supplémentaires

Chaque producteur, ayant réalisé 95 % de sa référence en moyenne sur les campagnes 2005/2006 et 2006/2007 et 100 % sur une de ces deux campagnes, va être attributaire d'au moins 2,5 % de son quota (une estimation porterait ce chiffre à 3,5 %). De plus, 3,5 millions de litres de lait serviront à conforter les plus petits producteurs dynamiques.

#### ✓ ACAL et bourse de spécialisation : un objectif produire notre quota départemental

↳ ACAL 2008 (cessations laitières)

Une soixantaine d'agriculteurs souhaite arrêter la production laitière ce qui permet de libérer environ 3,5 millions de litres de lait qui pourront, par la suite, être redistribués aux producteurs en activité.

### ↳ Bourse de spécialisation

Une nouvelle bourse de spécialisation a été mise en place. Près de 40 exploitations mixtes vont pouvoir se spécialiser.

### ↳ TSST 2008

La profession a, de nouveau, décidé d'entrer dans le système d'ACAL professionnelle afin d'accompagner le choix des agriculteurs et de continuer à optimiser notre production départementale.

### **✓ Ne bradons pas nos AOC ! Elles sont la chance de notre territoire !**

Afin de valoriser comme il se doit nos AOC, nous demandons que le prix du lait AOC soit de + 70 €/1000 l par rapport à un prix de base lissé sur 5 ans.

N'oublions pas que l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2009 arrive à grands pas. A cette date, les fabricants de fromages AOC devront utiliser uniquement du lait provenant de producteurs ayant signés l'identification AOC.

Restons vigilant. Jamais les producteurs n'ont eu autant de cartes en main. Nous avons collectivement le pouvoir et le devoir de construire cette plus-value qui nous est indispensable. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009 est proche alors ne cédon pas aux sirènes des entreprises qui proclament une plus-value au rabais et, demandons au minimum 70 € /1000 l.

### **◆ *Nos orientations:***

- Nous continuerons à nous mobiliser pour que chaque éleveur laitier du département puisse produire sa référence ;
- Nous nous battons encore pour que le prix du lait soit estimé à sa juste valeur ;
- Nous resterons fédérés afin d'obtenir une valorisation différentielle de nos AOC ;
- Nous resterons attentifs afin d'améliorer la compétitivité de nos exploitations.

**Même si le lait est toujours en danger,  
même si les choix sont difficiles,  
les seuls combats que nous perdons sont ceux que nous ne livrons  
pas.  
Croyons, fédérons ! Notre avenir existe !**

# *Section Porcine*

*Cantal*

---

## *Ne pas baisser les bras face à une crise qui dure !*

*Au mois de mars, la remontée des cours du porc a redonné espoir aux éleveurs. Or, la sortie de crise n'est toujours pas au rendez-vous.*

### *◆ Des actions pour mobiliser des soutiens*

Au cours de l'année 2008, les actions syndicales conduites par la section porcine du Cantal en lien avec la FNP ont permis d'obtenir :

- 60 000 € de prises en charges d'intérêts et de bonification d'intérêts par l'Etat. Les versements ont été effectués au début du mois de juin 2008.
- La prise en charge partielle de charges sociales MSA au mois d'avril 2008. La prise en charge s'élève à 733 € par actif pour les exploitations spécialisées à plus de 50 % en production porcine et à 489 € par actif pour les exploitations spécialisées entre 30 et 50 % en production porcine.
- Un crédit de trésorerie à un taux réduit de 3,5 % proposé par les banques.
- Une bonification des crédits de trésorerie à hauteur de 2% par le Conseil Général du Cantal. Les crédits de trésorerie sont ainsi ramenés à 1,5%.

Ces soutiens sont le résultat de nos interpellations, mais demeurent bien insuffisants au regard de l'ampleur de la crise. Ils ne couvrent qu'à peine 9 % des pertes enregistrées à ce jour.

Résultat : de nombreux élevages sont en grande difficulté !

Les pertes financières sur nos élevages se chiffrent en milliers d'euros.

### *◆ Défendre nos produits*

Nous sommes intervenus à différentes reprises pour que l'IGP soit rattaché au terroir mais le combat est difficile et les salaisonniers voudraient continuer à transformer de porcs venant de toute l'Europe pour produire des jambons ou des saucissons d'Auvergne.



## ◆ *Faciliter le renouvellement de générations*

Nous sommes aujourd'hui 80 éleveurs reconnus sur le département. La technicité de nos élevages n'est plus à démontrer. Un producteur de porc cantalien a d'aussi bons résultats qu'un producteur breton. Toutefois, il existe un différentiel de coût de production de 25 cts par porc en raison de la faible densité des ateliers, des coûts d'approche plus élevés....

Fort de ce constat, nous avons souhaité avec la FNP mener une opération de communication auprès :

- des jeunes en ouvrant nos exploitations aux écoliers et collégiens.
- des futurs exploitants, en sensibilisant à notre métier les étudiants en agriculture (lycée professionnel, école d'ingénieurs)

Enfin, nous allons travailler avec les groupements et les organismes chargés de l'installation pour faciliter la reprise d'une exploitation porcine.

## ◆ *Producteurs de porcs, soyez vigilants*

Personne ne fera le travail à notre place. Le monde se libéralise. Notre réussite et l'avenir de la production porcine, ne passeront que par les producteurs et leur capacité à s'adapter et à se mobiliser si le besoin se fait sentir.

# Section Ovine

Cantal

## *De l'espérance à la désespérance*

*Il y a un an à Ally, nous avions prédit qu'en 2008 il n'y aurait plus de section ovine dans le département du Cantal. Ces propos étaient destinés à donner de l'écho à nos demandes, à nos espoirs. Or aujourd'hui, les moutonniers sont désespérés face à leur avenir.*

*Quand l'identification (obligatoire sur 2 oreilles !) est arrivée en 2006, on dénombrait presque 500 détenteurs d'ovins ou caprins pour environ 40 000 mères dans le Cantal. Et, demain combien y aura-t-il d'éleveurs ovins professionnels dans notre département,... 1, 2, 3, ou moins ?*

### ◆ *Des actions pour porter nos revendications*

Au cours de ces derniers mois, nous avons interpellé sans relâche les représentants des pouvoirs publics pour les sensibiliser à l'urgence de la situation. Le 1<sup>er</sup> septembre, une quarantaine d'éleveurs ovins du Cantal a rejoint à Clermont Ferrand plusieurs centaines d'autres éleveurs auvergnats pour dénoncer une fois de plus le silence de l'Etat. L'ensemble de nos actions a toutefois permis le versement de quelques subsides. A l'Assemblée de la Fédération Nationale Ovine, le représentant de Michel BARNIER a annoncé un plan de soutien à la production ovine à hauteur de 17 millions d'euros pour 2008.

Une partie de cette somme a été attribuée sous forme d'aide directe. A la demande de la FNO, les critères d'éligibilité ont été abaissés à 100 brebis et 30 % de taux de spécialisation afin qu'un plus grand nombre d'éleveurs puisse en bénéficier.

A cela, s'ajoutent 200 € par enfant que la MSA à accorder à chaque famille d'éleveurs ovins, ou le prêt du Crédit Agricole de 30 € maxi par brebis et remboursable (oui il faudra tout de même le rembourser !) à partir de décembre 2009.

### ◆ *Un dernier combat*

Les 30 € par brebis tant attendus par les éleveurs et promis par notre Ministre vont-ils finir par arriver en décembre 2009 ? A ce jour, nul ne le sait. Cependant, c'est la seule solution pour rééquilibrer les aides des moutonniers au niveau des bovins allaitants. Et cette somme, nous ne voulons la prendre à personne, contrairement à ce que certains ont pu dire ou écrire. Non ! L'Europe a une belle enveloppe de modulation qu'elle doit utiliser pour « les plus pauvres ».

**Mais les Pauvres dans le Cantal et en France, ce sont les ELEVEURS OVINS.**

# *Commission des Agricultrices*

*Cantal*

---

## *Concrétiser l'engagement professionnel des agricultrices*

*Pour la Commission des Agricultrices, il est très important que les femmes se mobilisent et s'engagent pour que la place des agricultrices soit totalement reconnue dans le milieu agricole.*

### *◆ Election du bureau : de nouvelles responsables*

Le bureau de la Commission des Agricultrices a été renouvelé en début d'année 2008. Elise Reyt a conservé la présidence mais de nouveaux visages sont apparus au sein du bureau : Béatrice Bosc et Bernadette Deloustal ont été élues respectivement 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidente et Evelyne Salson a été élue comme secrétaire. Les représentantes au conseil d'administration de l'ATEC ont également été renouvelées : Elise Reyt, Sandrine Mialet et Nicole Coudert.

### *◆ Formations pour les agricultrices : des projets à poursuivre*

En fin d'année 2007, une formation intitulée « Equilibre de vie – Responsabilité » a été organisée afin de permettre aux agricultrices de concilier engagement professionnel et vie privée ainsi que de disposer d'outils de communication pour mener à bien leurs actions. Cette formation, réalisée sur trois jours dont deux successifs en résidentiel, a été très appréciée de la dizaine d'agricultrices présentes. Elles ont émis le souhait de poursuivre le travail engagé sur la communication. La Commission des Agricultrices prévoit, si la demande existe, de renouveler cette formation. Dans un autre domaine, des formations sur les statuts sociaux en agriculture et les régimes matrimoniaux ont eu lieu en septembre 2008. Ces réunions, animées par une agricultrice de la Commission Nationale des Agricultrices spécialement formée, ont permis de mettre en évidence l'importance du statut des agricultrices sur l'exploitation ainsi que les conséquences des différents régimes matrimoniaux. La Commission des Agricultrices s'inquiète de la méconnaissance de ces éléments et conseille vivement aux agricultrices de se renseigner.

### *◆ Fermes ouvertes : un succès pour l'AOC Cantal*

L'édition 2008 des Fermes Ouvertes s'est déroulée sur deux semaines, entre le 13 et le 28 mai 2008. Elles ont attiré près de 500 élèves du CE2 au CM2. Les visites de cette année ont permis aux enfants de découvrir, pour partie, les exploitations laitières du département pouvant rentrer dans la production de lait AOC Cantal et, pour une autre partie, les sites de transformation du lait en AOC Cantal.

# *Section des Anciens Exploitants*

*Cantal*

---

## *Une année 2008, riche en victoires syndicales*

### ◆ *Les victoires syndicales*

L'année 2007 a été fructueuse : plusieurs mesures revendiquées depuis plus de quatre ans ont vu le jour.

Ainsi l'action pour « les laissés pour compte » (essentiellement des agricultrices retraitées) a donné des résultats.

Nous apprécions les acquis concernant l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer pour les mères de famille. L'assimilation des huit trimestres par enfant du régime général comptabilisés en « trimestres agricoles » a permis une revalorisation intéressante de la retraite des bénéficiaires.

Par contre l'abaissement du nombre d'années de carrière de non salarié agricole permettant l'accès aux mesures de revalorisation de 32.5 ans à 22.5 ans n'a pas eu l'impact suffisant pour les carrières les plus courtes du fait des minorations. Même modifiées, elles demeurent importantes. Elles sont justifiées et nous demandons leur suppression.

230 millions d'euros au total si tout s'additionne. Ceci n'est pas négligeable même si de nombreuses retraites agricoles restent encore en dessous du minimum vieillesse.

N'oublions pas de réaffirmer que ces mesures ont été obtenues grâce à une pression syndicale constante.

Nos interventions auprès des parlementaires, les différentes rencontres que nous avons eu avec eux ne sont pas étrangères aux décisions des Pouvoirs Publics.

Ne laissons pas à d'autres cette victoire syndicale, qui est le résultat de notre détermination !

### ◆ *Le jumelage de la Gironde*

Dans le cadre de notre jumelage, ce sont les girondins qui sont venus à la rencontre des cantaliens.

Durant une semaine, des échanges conviviaux ont eu lieu, pour consommer ce beau mariage entre vin bordelais et AOC du Cantal....

Ce jumelage permet aussi de conforter nos revendications syndicales pour nous défendre dans chacune de nos régions.

Merci à nos amis girondins pour cette collaboration et d'autant de complicité pour que perdure une amitié qui n'aura pas à pâtir du temps qui passe.

# *Section des Fermiers*

*Cantal*

---

## *Une dynamique départementale pour peser dans les débats du fermage*

### ◆ *Un refus de voir l'indice des fermages basé sur le prix du foncier*

La réforme de l'indice des fermages reste l'une des principales évolutions de cette année 2008.

Ouverte sur pression des représentants des propriétaires, la discussion a opposé preneurs et bailleurs sur la nature des composantes du nouvel indice. En effet, les bailleurs souhaitaient un calcul prenant en compte l'évolution du prix du foncier, ce que la section des fermiers et la SNFM ont catégoriquement refusé.

Finalement, le Ministère a proposé et défini un indice des fermages national composé à 60% du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) national et 40% du prix du Produit Intérieur Brut (PIB). Les termes de cette réforme sont en cours de réalisation pour une application au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Pour les représentants des fermiers, l'absence de référence départementale dans le calcul de l'indice est regrettable. Avant la réforme, les OTEX entraient dans la composition de l'indice, ainsi que le RBEA départemental, ce qui permettait une adaptation au contexte local.

En revanche, la SNFM se félicite que la demande des propriétaires, d'indexer le fermage sur le prix du foncier, n'ait pas été retenue.

### ◆ *Une nouvelle indexation des loyers d'habitation*

Par ailleurs, l'année 2008 a vu la parution du décret régissant l'encadrement des loyers des maisons d'habitation (décret n°2008-27 du 8 février 2008). Désormais les minima et maxima des loyers doivent être fixés par mètre carré et en fonction d'une série de critères définissant l'état d'entretien et de conservation du logement, son confort, sa situation...

La nouvelle indexation des loyers des bâtiments d'habitation supprime toute référence à l'indice du coût de la construction. L'actualisation annuelle se fera dorénavant selon l'indice de référence des loyers.

L'évolution des loyers des maisons d'habitation louées dans le cadre du statut du fermage suivra donc la même évolution que ceux des autres logements.

Ce nouveau décret est maintenu dans le cadre du statut du fermage. La SNFM et la section départementale des fermiers et métayers ont défendu cette position et sont satisfaits de cette orientation.

### ◆ *Se former pour être à même de se défendre*

Enfin, dans le contexte de la réforme de la carte judiciaire, la section des fermiers et métayers a proposé une formation aux assesseurs aux tribunaux paritaires des baux ruraux. L'objectif principal était d'actualiser leurs connaissances en matière de statut du fermage et procédures devant les tribunaux paritaires. Qu'ils soient représentants des bailleurs ou des preneurs, ils ont été nombreux à participer aux deux journées proposées.

Ils ont ainsi pu échanger avec les intervenants (un juriste de la Chambre d'Agriculture puis la juge du Tribunal de Saint Flour) notamment sur la législation, les règles procédurales et les rôles des assesseurs dans les différentes étapes de la procédure.

Au-delà de l'intérêt direct pour les assesseurs de suivre l'évolution de la législation pour assurer leur rôle lors des jugements, ces sessions de formation ont pour intérêt de maintenir un réseau de professionnels dynamiques pour favoriser le bon fonctionnement de nos tribunaux. La section départementale des fermiers et métayers poursuivra son action en ce sens au vu de l'intérêt qu'ont montré les participants à cette première session.

Elle s'attachera également à créer des opportunités pour les membres de la section d'être acteurs des débats plus généraux qui occupent aujourd'hui la SNFM (réflexions sur le fond agricole et la cessibilité du bail par exemple). C'est ainsi que les intérêts des fermiers du Cantal pourront à terme être les mieux défendus.

# *Section Main d'oeuvre*

*Cantal*

---

## *Faciliter le recours à la main-d'œuvre salariée dans le Cantal*

*La section main d'œuvre de la FDSEA a continué à s'investir sur plusieurs plans : la création des groupements d'employeurs agricoles, la négociation de la nouvelle grille de salaires, la poursuite de son action en faveur de la promotion et du développement de l'emploi dans le département.*

### *◆ Nos actions*

#### *Nouvelles grilles des salaires*

Une fois de plus nous avons su maintenir en négociation une grille de salaire correcte et supportable pour les éleveurs employeurs de main-d'œuvre, tout en respectant les salariés.

#### *Etudes GPE*

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi (GPE) mise en place par la FNSEA repose sur une volonté de favoriser la pérennité et le développement des emplois agricoles, ainsi que de répondre et d'anticiper les besoins des employeurs, en matière d'emploi. Dans le cadre de la troisième campagne GPE, de nouvelles études au nombre de trois vont être réalisées :

- « Pluriactivité et diversification de l'exploitation, incidence sur l'emploi »
- « Sensibilisation à la gestion des salariés et des emplois »
- « Positiver notre secteur ! L'emploi et l'agriculture à votre service »

Ces études permettront d'améliorer les services proposés par la section main-d'œuvre et d'en créer de nouveaux.

### *◆ Nos victoires*

#### *La prévoyance*

La FNSEA a signé le 10 juin dernier un accord permettant d'améliorer l'attractivité de la profession grâce à la mise en œuvre d'une couverture complémentaire minimale en santé et prévoyance pour tous les salariés de la production agricole non

cadres ayant une ancienneté continue minimale de 1 an. Cet accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Octobre 2009, les garanties prévues dans cet accord concernant le décès, l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité et les frais de santé, elles constituent un socle minimal national pour les salariés concernés.

### Maintenir la communication sur les métiers de l'agriculture

Le projet « Terre vue du collègue » conduit par la FDGEAR et porté devant le Conseil Régional, en partenariat avec les FDSEA, JA, services de remplacements, les Chambres régionales, la FDCUMA, ETA, et les pôles emploi, a remporté un grand succès. En effet, sur le département nous avons eu deux collègues lauréats :

- le collège Georges Pompidou de Condat qui a obtenu le premier prix régional, ayant pour scénario « La mamy de Louna »
- le collège Sainte Flore de Mours qui a obtenu le prix spécial du jury, et ayant pour scénario « Agriz122 »

L'objectif était de faire participer 10 classes d'élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, avec une première phase de concours photo et une deuxième phase de réalisation d'un court métrage à partir de ces photos. Ces courts métrages seront présentés au festival de court métrage de Clermont-Ferrand.

*Attirer des jeunes vers nos métiers, telle est notre devise pour les années à venir.*

### NOS PROJETS pour la promotion et le développement de l'emploi

Face aux exigences des métiers de l'agriculture, notre souci est d'améliorer les conditions de vie et les conditions de travail des exploitants du Cantal. Dans une telle perspective, il est important d'accompagner les agriculteurs dans la gestion de leurs ressources humaines notamment à travers l'information et le conseil dans leur recrutement. C'est ce que fait le Pôle Emploi du département, en organisant des actions de communication autour des moyens de partage de la ressource humaine et notamment autour des groupements d'employeurs. Face aux attentes des agriculteurs, la section main-d'œuvre souhaite cette année se rendre dans les établissements scolaires agricoles du département pour faire connaître aux élèves l'emploi partagé qui n'est pas seulement agricole.

### **MOBILISATION GENERALE !**

**Le 3 décembre 2008 aura lieu les élections Prud'homales, il est important que tous les employeurs agricoles s'engagent massivement à aller voter pour la liste FDSEA afin qu'ils puissent faire entendre leur voix.**



# *Temps forts 2008*

*Cantal*

---

## **◆ *Prêts sécheresse 2006 : une centaine de dossiers enfin traités en 2008 !***

Près d'une centaine d'exploitations situées en zone reconnue pour la sécheresse 2006 n'ont toujours pas obtenu le financement de leur demande de « prêt sécheresse » à la fin de l'année 2007.

L'Etat a répondu dans un premier temps qu'il avait pu financer 1 100 demandes dans le Cantal, mais qu'il ne disposait plus de crédits disponibles et de plus que le dispositif avait été supprimé depuis le début de l'année 2008.

La FDSEA est intervenue auprès des élus, de la DDAF, du Préfet et du Ministère pour obtenir un déblocage des crédits nécessaires. Finalement, le Préfet nous a assuré qu'un nouveau dispositif prendrait le relais et qu'une contribution de l'Etat identique au précédent dispositif serait mobilisée. Suite à notre pression syndicale, les exploitants concernés ont obtenu le versement de l'aide de l'Etat aux cours de l'été 2008.

## **◆ *PHAE 2 : le plafond 2007 a été relevé***

En 2007, les éleveurs qui ont contractualisé une PHAE 2 ont vu le plafonnement abaissé à 69 ha pour les 5 années du contrat.

Face à une situation inacceptable, nous avons entrepris de multiples actions : visite du Préfet sur une exploitation de St Clément, démarches auprès des élus, du Ministre, modèle de recours proposé aux éleveurs.

Dans un premier temps, nous avons obtenu un courrier du Ministre s'engageant à octroyer des crédits supplémentaires au département du Cantal en 2008 pour résoudre cette injustice. Il s'agissait d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros. Au cours du mois de septembre 2008, la DDAF a contacté l'ensemble des exploitants concernés pour leur confirmer que le plafond a bien été relevé à 100 ha.

## ◆ *FCO, charges, réorientation des crédits PAC, les éleveurs passent à l'action*

L'année 2008 a été marquée par une succession de coups durs pour l'élevage cantalien : hausse sans précédent des charges alimentaires, d'engrais et de carburants, puis blocage total du commerce des bovins et des ovins.

La FDSEA et les JA du Cantal, aux côtés de la FRSEA et des JA Massif Central sont passés à plusieurs reprises à l'action :

- Le 3 mars 2008, 300 éleveurs ont bloqué le tunnel du Lioran.
- Le 26 mars 2008, 650 éleveurs ont organisé 6 points de blocage filtrants dans tout le département du Cantal.
- Le 16 septembre 2008, 48 cars et des centaines de voitures acheminent 3 000 éleveurs et partenaires de l'agriculture cantalienne à Clermont Ferrand pour manifester dignement aux côtés des 20 000 éleveurs du Massif Central.
- Les 23 et 24 octobre 2008, les éleveurs interpellent les Ministres, présents au Congrès de l'ANEM à St Flour, sur l'absence de réponse des pouvoirs publics face à la crise de l'élevage.

# Rapport d'orientations

Préparé par :

\* **Joël PIGANIOL**

Avec la collaboration de :

\* **Marc CHABANIER**  
\* **Chantal COR**  
\* **Pierre CUSSET**  
\* **Bruno DUFAYET**  
\* **Géraud FRUIQUIERE**  
\* **Christian GUY**  
\* **Elise REYT**  
\* **Pierre VIGIER**

*ainsi que celle des membres du Conseil d'Administration de la F.D.S.E.A.*



# **PAS DE TERRITOIRE SANS PAYSANS PAS DE PAYSANS SANS REVENU**

Un plan d'urgence pour nos entreprises agricoles

*Depuis notre dernière Assemblée Générale, nous avons porté et défendu les propositions du rapport d'orientation 2007. Le relais régional, par la FRSEA Massif Central, a conforté le souhait d'une véritable politique d'élevage.*

*Cette détermination s'est clairement exprimée le 16 septembre dernier à Clermont Ferrand où 3 000 cantaliens, éleveurs, salariés et acteurs du monde rural, ont accompagné près de 20 000 manifestants.*

*Nous sommes convaincus que ces démarches ont positionné notre orientation à tous les niveaux politiques français et européens.*

*Malgré tout, la dégradation de nos revenus et la progression soudaine de la FCO nécessitent un plan d'urgence pour nos entreprises agricoles en attendant une vraie réorientation de la PAC.*

## **1/ UN CONTEXTE CATASTROPHIQUE**

L'année 2008 est une année noire pour l'élevage cantalien. Les dettes fournisseurs s'accumulent. Les prêts de trésorerie sont sans cesse renouvelés. Les revenus sont réduits à néant. Le moral des éleveurs est au plus bas.

Malheureusement, cette situation est loin d'être une surprise. Les rédacteurs du rapport d'orientation présenté à l'Assemblée Générale d'Ally le 8 novembre 2007, nous annonçaient un contexte particulièrement défavorable pour l'élevage du Massif Central en 2008.

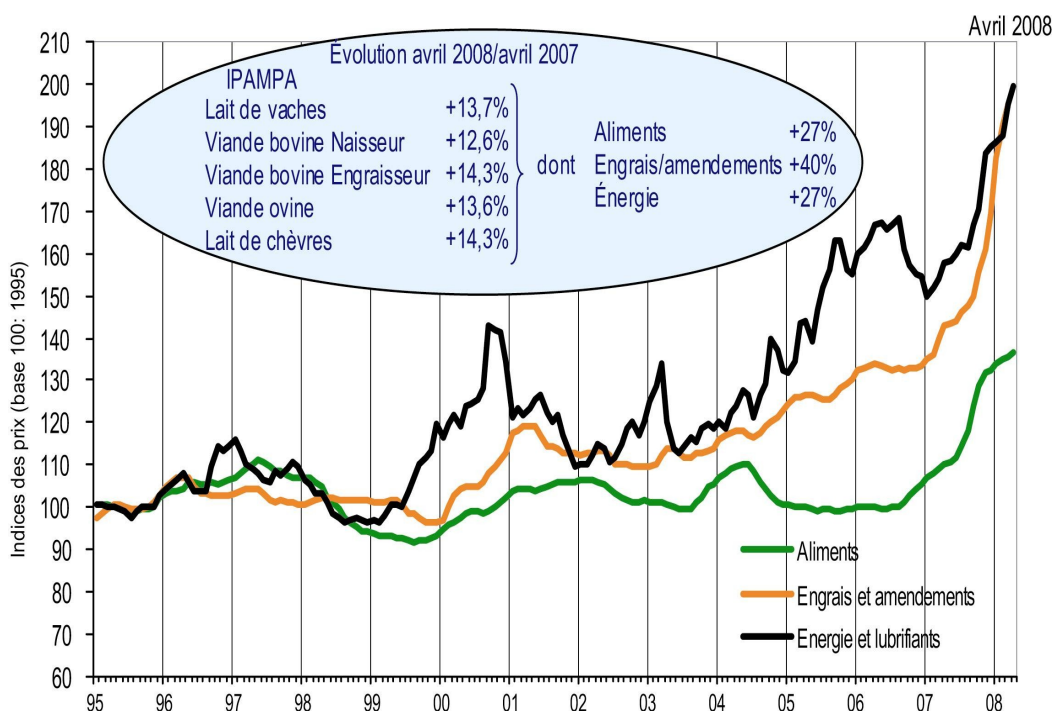
Les difficultés sont bien au rendez-vous.

## ➤ Augmentation des charges

L'année 2008 a été marquée par une augmentation sans précédent de la quasi-totalité des charges d'exploitations.

Les éleveurs sont touchés comme tous les agriculteurs par l'augmentation du coût de l'énergie ou celle du coût des engrais, mais subissent en plus l'envolée des prix de l'alimentation du bétail.

### Des charges qui flambent (source SIDAM)



## ➤ Des cours orientés à la baisse

Dans le même temps, l'évolution du prix de vente des produits animaux ne compense pas l'inflation des charges, pire certains cours sont orientés à la baisse.

Les éleveurs de bovins allaitant enregistrent des baisses de 10 à 15 % sur le prix de vente des broutards.

Quant aux producteurs laitiers, ils sont confrontés à des petits veaux qui n'ont plus de valeur et à un prix du lait menacé de 30 % de baisse en cette fin d'année 2008, après une hausse sur 4 trimestres consécutifs.

De leur côté, les moutonniers et les producteurs de porcs connaissent des hausses de cours, respectivement de 2 et 15 %, mais qui ne couvrent toujours pas les coûts de production.

### ➤ **La FCO en plus**

Le Cantal n'a pas été épargné par la progression de la FCO. Au contraire, les éleveurs ont subi un premier blocage des mouvements d'animaux au printemps suite à la progression du sérotype 8, puis un second cet automne suite à la progression du sérotype 1.

Le blocage des mouvements d'animaux pendant au minimum 3 mois cause des problèmes considérables : rentrée de trésorerie inexistante, impossibilité de loger les animaux dans les bâtiments, surendettement pour faire face à l'alimentation des animaux bloqués sur l'exploitation.

Sans compter que la maladie continue de faire des ravages au sein des troupeaux. 800 foyers ont été recensés en ce début d'automne dans le Cantal.

Les trésoreries étant au plus mal, beaucoup d'exploitations sont mises en très grande difficulté face à la gestion de cette crise sanitaire.

### ➤ **Des soutiens publics rognés**

Le département du Cantal est particulièrement concerné par les soutiens du second pilier de la Politique Agricole Commune. Or, ceux-ci font l'objet de réductions régulières.

Le durcissement du cahier des charges de la PHAE, la suppression des CTE ont incité de nombreux éleveurs à ne plus engager leurs surfaces herbagères. Ainsi, le Cantal a bénéficié de 22,9 millions d'euros de soutien aux surfaces herbagères sous forme de contrat PHAE, CAD ou CTE en 2006 et seulement 17,3 millions d'euros en 2007. La baisse de crédit avoisine les 25 %.

L'ICHN, seul soutien à être plafonné à 50 ha, fait l'objet chaque année d'un stabilisateur négatif. En 2007, il était de - 3 %. Il sera de - 5 % en 2008, soit une perte pour les exploitations du Cantal d'environ 2 millions d'euros.

Enfin, les aides aux investissements sont fortement revues à la baisse. Le plafond de subvention pour le plan bâtiment a été réduit d'environ 30 %. Quant aux prêts bonifiés, ils ont été purement et simplement supprimés pour la majorité des exploitations. Cette suppression accroît de 4 millions d'euros la charge financière annuelle des exploitations cantaliennes.

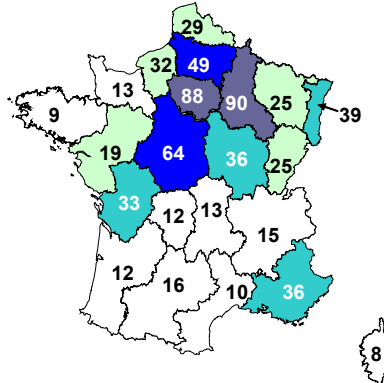
## ➤ Des revenus en berne

Les éleveurs du Massif Central disposent de revenus structurellement inférieurs à la moyenne des autres agriculteurs français.

En 2007, les exploitants auvergnats ont dégagé un revenu par actif inférieur de 50 % à la moyenne française et près de 7 fois inférieurs à ceux de la Champagne Ardennes ou du Bassin Parisien ( Source INSEE).

### Revenu net d'exploitation agricole/ UTA non salariée en 2007

(en millier d'€)



Moyenne française = 26 000€

Pour l'année 2008, les revenus des éleveurs vont accuser de fortes baisses dues à la très mauvaise conjoncture.

Les prévisions réalisées par la Chambre d'Agriculture à partir des cas-types du réseau d'élevage laissent apparaître des replis considérables.



**Prévisions d'évolution de revenus 2008**  
(source Chambre d'Agriculture du Cantal et RICA)

<b><u>Type d'exploitation</u></b>	<b><u>Prév. de revenu (prélèvements privés + autofinancement) par actif non salarié en 2008</u></b>	<b><u>Evolution 2008/2007</u></b>
Bovins allaitants	8 000 €	- 48 %
Lait spécialisé	17 900 €	+ 5 à - 10 % suivant les types d'exploitations
Naisseur-engraisseur porcs	- 14 700 €	doublement de la perte
Ovins	8 000 €	- 15 %

➤ **Des clignotants passent au rouge**

De telles évolutions mettent en péril un grand nombre d'exploitations cantaliennes. Depuis le mois de septembre, les vendeurs<sup>1</sup> de matériel agricole cantaliens enregistrent une diminution de 50 % des commandes et un doublement des encours clients.

Les prêts d'investissement en matériel ont été également réduits de 40 %, tandis que les demandes de financement pour un projet bâtiment sont réduites de 75 % depuis quelques semaines<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Source SEDIMA

<sup>2</sup> Source Banques

## **2/ NECESSITE D'UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉLEVAGE**

Dans ce contexte difficile, nous proposons 2 axes d'interventions immédiats : des mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire, des mesures d'urgence pour faire face à la conjoncture économique en attendant une réorientation des crédits PAC.

### **➤ Des mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire**

- **Retrouver du bon sens dans la gestion de la crise sanitaire**

Au cours de ces 12 derniers mois, notre département a du faire face au passage viral des sérotypes 8 et 1. L'un est arrivé du nord de la France, tandis que l'autre remonte du sud-ouest. 2 origines et 2 gestions sanitaires qui nous laissent perplexes. Quel intérêt y a-t-il de protéger des animaux destinés à l'engraissement, comme le sont les broutards ?

Il est évident que le protocole sanitaire greffé sur des exigences commerciales est un échec. En toute logique, nous aurions dû protéger le cheptel souche en priorité.

Quelle légitimité peut avoir un protocole européen appliqué de manière si différente d'un état européen à l'autre ? En effet, si la France a réalisé une recherche fine des sérotypes, constatant la mobilité rapide et aléatoire, d'autres pays dont l'Italie se contentent de gérer des foyers étonnamment statiques.

Face à cette gestion, nous proposons une dose de bon sens nécessaire pour continuer de faire face à ces 2 sérotypes, pour cela nous proposons d'une part de supprimer ces zones absurdes où le virus doit théoriquement se cantonner et d'autre part d'évoluer vers une gestion de la maladie où la vaccination ne sera plus obligatoire.

- **Une vaccination par l'éleveur**

Il est aussi logique d'accompagner les éleveurs ovins et bovins face au risque engendré par la maladie. La vaccination est un bon outil, mais il faut l'utiliser en fonction de son impact. Le cheptel souche pourrait être ainsi protégé.

**Mais l'éleveur est apte à réaliser l'acte vétérinaire. Nous en sommes convaincus, d'autant que le cheptel pourrait être vacciné au moment où la contention est la plus aisée.**

**Nous demandons également la poursuite de la prise en charge du coût du vaccin par les pouvoirs publics.**

- **Un accompagnement technique des éleveurs face aux conséquences du passage viral**

Nous savons aujourd'hui que la maladie offre deux visages.

L'un se décline sous la forme apparue cet été dans le Cantal : animal touché par une élévation de température, inflammations articulaires, mammites, aphtes...

L'autre caractéristique de ce virus est qu'il provoque des complications à la reproduction. Les départements du nord de la France, mais aussi la zone charolaise, témoignent de cas relativement nombreux de béliers ou taureaux stériles, de reproductrices moins fécondes.

L'impact économique peut alors être extrêmement fort pour un élevage. Les pertes économiques seraient de 3 500 €<sup>3</sup> pour un troupeau de 60 mères suite au passage viral de la maladie.

#### **Conséquence du passage viral sur un troupeau de 60 mères**

(Simulations réalisées par Bovin Croissance Cantal  
+ données de l'institut de l'élevage)

- 1ère conséquence : 10 % de vaches improductives
- 2ème conséquence : rallongement de 15 j de l'ITVV

↳ Perte de 2 000 € du produit viande

↳ Surcoût de 1 500 € pour l'alimentation

**Impact marge brute bovine 8 à 10 %**

#### **Conséquence du passage viral sur un troupeau de 400 brebis**

(Simulations réalisées par Bovin Croissance Cantal

<sup>3</sup> Estimation Bovin Croissance Cantal

+ données de l'institut de l'élevage)

- 1ère conséquence : augmentation de 3 à 5 % de perte agneau
- 2ème conséquence : baisse de productivité numérique à hauteur de 10 %

⇒ Surcoût de 300 € (l'alimentation + frais vétérinaire)

**Impact marge brute brebis 33%**

**Conséquence du passage viral sur un troupeau de 40 laitières**

(Simulations réalisées par Contrôle Laitier  
+ données de l'institut de l'élevage)

- 1ère conséquence : 1 % de mortalité vaches
- 2ème conséquence : baisse de 10 % de la production
- 3ème conséquence : 10 % de vaches improductives

⇒ Perte de 6 800€ du produit lait

**Impact marge brute vache laitière 5 %**

Nous souhaitons que dès cet hiver les éleveurs ovins et bovins soient accompagnés techniquement. Il existe un outil fiable : l'échographie. Elle permet de réduire l'impact d'infécondité d'un troupeau. Ainsi, le temps de réaction de l'éleveur peut être considérablement réduit.

Nous sollicitons les prestataires qui réalisent ce travail et en particulier le groupe Altitude pour réduire le coût de l'échographie par animal (25 € de forfait + 5 € par bovin et 0.65 cts par ovin).

Un prix réduit de 3 € par bovin, et de 0.40 € par brebis, nous semble être un effort nécessaire.

Par ailleurs, nous sollicitons le Conseil Général pour une prise en charge du forfait de 25 €.

L'efficacité de ce plan de suivi du cheptel nécessite une mobilisation des services du Contrôle Laitier, de Bovins Croissance, de la Chambre d'Agriculture pour diffuser et vulgariser l'information.

- **Des soutiens financiers pour le maintien des animaux**

Le Ministre a annoncé lors de son discours du 3 octobre 2008 à Cournon un plan de soutien de 30 millions d'euros. A ce jour, aucune modalité n'a été précisée. Ayant très peu de capacité d'engraissement FCO BTV 1, nous demandons :

- **Une aide au maintien des animaux dans les élevages de 40€/animal/mois ;**
- **Une aide de 40 €/animal/mois pour les repousseurs afin de faciliter le commerce pour les éleveurs qui ne disposent pas de suffisamment de place en bâtiment.**

Toutefois, les éleveurs conservent un souvenir amer du 1<sup>er</sup> plan de soutien annoncé au printemps dernier à grand renfort de discours par le Ministre. L'aide annoncée de 20 €/mois/animal n'a été versée qu'à l'automne et a été réduite à 11 €, soit une réduction de 45 %. Parmi les 5 000 élevages cantaliens, seuls 500 ont bénéficié de ce soutien. Cette situation est incompréhensible.

### ➤ **Des mesures d'urgence pour faire face à la conjoncture économique**

Au-delà de l'impact FCO, la conjoncture économique justifie à elle seule une intervention d'urgence pour maintenir les exploitations à flot. Nous sollicitons différentes mesures :

#### ○ **Des soutiens directs**

##### ***Prime à la brebis***

Devant la chute de la production ovine en France et la faiblesse des revenus des éleveurs, **nous rappelons l'urgence de mettre en place une prime de 30 € par brebis.** Le 5 septembre dernier à Limoges, le Ministre de l'Agriculture Français s'est engagé à mobiliser dès 2009 les DPU disponibles en faveur de cette production. Cette mesure doit prendre le relais des aides conjoncturelles attribuées au secteur (15 M€ en 2007 et 17 M€ en 2008) sous forme de FAC et d'aides de minimis.

##### ***Prime aux petits veaux laitiers***

Les petits veaux laitiers n'ont plus de prix (20 à 30 €), voire ne sont pas commercialisés. Face à cette situation catastrophique, **nous demandons une aide de 150 € par veau, octroyée par l'Etat pour les retirer du marché.**

##### ***Revalorisation promise des ICHN***

En 2002, le Ministre de l'Agriculture avait annoncé une revalorisation de 50 % des 25 premiers hectares de l'ICHN. 35 % de revalorisation ont été mis en œuvre. **Nous demandons la mise en paiement des 15 % promis, mais toujours manquants 6 ans après. Quant au stabilisateur annuel négatif, nous demandons sa suppression.**

- **Des reports d'annuités bancaires et un gel des primes d'assurance**

*Année blanche pour les annuités*

Nous avons pu constater la réactivité des banques qui dès cet été ont mis en place des prêts de trésorerie à un taux inférieur au marché pour aider les éleveurs face aux difficultés commerciales. Ces propositions sont renouvelées cet automne avec le nouveau blocage commercial des exportations de bovins.

Preuve de la nécessité du dispositif, les éleveurs ont été nombreux à avoir recours à cette solution temporaire.

Il faut aller malgré tout beaucoup plus loin pour que l'élevage passe ce cap difficile. Nous relayons ici la proposition portée le 16 septembre dernier à Clermont Ferrand à l'intention de l'Etat : **un report d'annuités en fin de tableau pour donner une année blanche** aux éleveurs.

Ce décalage d'annuités en fin de tableau a un coût évident pour les organismes bancaires et pour l'Etat, mais il reste sûrement dérisoire au vu de l'intérêt de cette démarche pour la survie de nos entreprises.

*Gel de l'augmentation des primes d'assurances*

Concernant nos primes d'assurances, nous appelons les assureurs, partenaires du monde agricole, à contribuer à l'effort de réduction de nos charges. **Un gel de l'augmentation des primes d'assurances** (tracteur, responsabilité civile, incendie...) est souhaitable.

- **Des exonérations de charges sociales et de taxes**

*Exonération de charges sociales*

En ce moment de pénurie de trésorerie et d'absence de revenu, **une exonération des charges sociales MSA** paraît légitime.

*Remboursement TIPP*

De même, la **poursuite de l'exonération de la TIPP** sur le carburant doit être maintenue pour limiter l'impact de la hausse des charges.

*Exonération TFNB*

Dans son discours sur l'avenir de l'agriculture française, prononcé à Murat le 21 octobre 2004, Jacques CHIRAC, Président de la République proposait une élimination progressive pour les exploitant agricole de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

A ce jour, seule une réduction de 20 % a été accordée. **Nous demandons de mettre en application la promesse du Chef de l'Etat en exonérant les exploitants du paiement de la TFNB**, tout du moins dans un premier temps sur les surfaces herbagères.

- **Des réductions d'impôts**

- Réduction de l'impôt forfaitaire***

- Chaque année, la profession agricole négocie avec l'administration fiscale l'évolution du revenu agricole forfaitaire qui sert de base au paiement de l'impôt pour les exploitations au forfait.

- Pour 2007, l'indice avait baissé de 6,7 %. **Au vu de la conjoncture 2008, il est essentiel que l'administration fiscale accepte une réduction conséquente du bénéfice fiscal forfaitaire**, au minimum équivalente à l'évolution réelle des revenus départementaux.

- Allègement des charges fiscales pour le réel***

- Pour les exploitations au réel, la base imposable sera forcément réduite au regard des résultats comptables.

- Par ailleurs, force est de constater que malgré de multiples retouches depuis sa création, la déduction pour aléas (DPA) est un échec. Elle ne permet pas d'apporter une réponse, même partielle, aux crises et aléas qui frappent l'élevage. Sa complexité de gestion la rend inopérante.

- Nous demandons la mise en place d'une dotation pour aléas adaptée pour alléger les charges fiscales des éleveurs en années de crise.**

- **Préserver le potentiel laitier**

- Les producteurs de lait sont confrontés à la mévente de leurs veaux. Ce phénomène est historique et semble durable tant que la filière veau de boucherie demeurera fragilisée. Pour beaucoup, le réflexe est d'orienter la reproduction du troupeau vers des produits valorisables, ainsi le croisement avec des taureaux de race à viande pourrait être choisi massivement.

- La conséquence d'une telle démarche est la diminution des reproductrices laitières à court terme et au-delà la baisse du niveau génétique du cheptel.

- Une incitation à la pratique de l'insémination artificielle avec des taureaux laitiers est souhaitée. Dans cette perspective, nous sollicitons auprès des entreprises d'insémination une réduction de 10 € par IA première.**

- **A l'écoute des éleveurs en détresse**

Dans une période où se conjuguent une multitude de difficultés et un manque de perspective, les éleveurs cantaliens expriment une inquiétude très forte. Un revenu déjà faible, qui baisse encore en 2008, va renforcer des situations tendues.

Pour certains, l'orientation vers la démarche AED (agriculteurs en difficultés) semble l'ultime solution. Cela peut permettre, grâce à l'accompagnement des différents partenaires (Chambre d'Agriculture, ADASEA, Conseil Général, banques, centres de gestion, FDSEA-JA,...) de sortir l'exploitation de grosses difficultés économiques. Cette procédure doit demeurer une mesure d'exception où l'engagement et la volonté du chef d'entreprise sont gage de réussite.

Malgré tout, il nous semble nécessaire aujourd'hui au vu de la conjoncture agricole qu'une ouverture se réalise vers l'ensemble des éleveurs du département.

Notre réseau fait face à de nombreux appels d'éleveurs préoccupés, cherchant à partager leurs inquiétudes, voire leur détresse.

Notre rôle est de les écouter, de les orienter si nécessaire, ce que nous faisons au besoin.

Mais au vu de l'accroissement des demandes et dans un esprit d'ouverture, nous proposons la mise en place pour une période déterminée d'un point d'écoute consistant à **la création d'un numéro d'appel : « Ecoute, Eleveurs en détresse »**.

L'objectif est de permettre à tous d'avoir une écoute pour se libérer de cette pression engendrée par les difficultés économiques du moment. Ceci pourrait se concrétiser par un appui du service social du Conseil Général en lien avec les partenaires déjà présents dans la démarche AED.

Certains d'entre nous n'ont pas l'écoute souhaitée autour d'eux. Il est aussi plus facile de communiquer avec une personne anonyme et en recul de son cadre familial.

### **3/UNE REORIENTATION DES CREDITS PAC A L'OCCASION DU BILAN DE SANTE**

L'ensemble des mesures d'urgence est indispensable. Toutefois une majorité d'entre elles n'auront qu'un effet ponctuel. Il est impératif qu'une réorientation des crédits PAC, à l'occasion du bilan de santé, prenne le relais.

Force est de constater que les systèmes d'élevages bovins viande, laitiers et ovins génèrent des revenus parmi les plus faibles de l'agriculture française. Au sein même de l'élevage, les systèmes herbagers sont les plus maltraités. C'est le résultat d'une politique déséquilibrée en terme de soutiens de la PAC depuis 1992.



## ➤ **Le réseau syndical au cœur de la réflexion et de l'action**

Depuis plus d'un an, notre réseau syndical s'est investi pour demander un rééquilibrage des soutiens.

En 2007, notre rapport d'orientation, intitulé « Relevons le défi alimentaire et territorial », s'est efforcé d'imaginer de nouvelles orientations pour la politique agricole afin qu'elle réponde aux attentes sociétales et aux nécessités de l'exercice du métier d'éleveurs.

Ce travail a contribué à la rédaction du Livre Blanc du Massif Central « Nourrir C'est produire, les agriculteurs du Massif Central s'engagent dans une refondation de la PAC » et présenté à l'ensemble des décideurs professionnels, politiques nationaux et européens.

Le 16 septembre 2008, 20 000 éleveurs et partenaires de l'agriculture se sont réunis à Clermont Ferrand pour porter haut et fort nos demandes.

Dans les jours qui ont suivi ce grand rassemblement, de nombreuses rencontres ont pu être organisées :

- ❖ rencontre des organisateurs de la manifestation accompagnés de Jean-Michel LEMETAYER avec Michel BARNIER le 24 septembre,
- ❖ rencontre avec les 3 ministres auvergnats du gouvernement le 25 septembre,
- ❖ rencontre avec Mariann FISCHER BOEL, Commissaire Européen à l'agriculture, le 25 septembre,
- ❖ rencontre avec la commission agricole du parlement européen, le 3 octobre.

## ➤ **Des demandes de court terme**

Nos attentes de court terme sont précises :

- **Un soutien économique à la prairie productive : l'ensemble des surfaces en herbe doit être soutenue dans le cadre du premier pilier de la PAC.**
- **Une aide de 40 €/1000 litres pour les producteurs de lait des zones difficiles.**
- **Une aide pérenne de 30 €/brebis pour les 6 millions de brebis françaises.**
- **Des moyens pour anticiper les crises sanitaires, climatiques et économiques.**

*L'efficacité de ses soutiens nécessite que les aides animales soient entièrement couplées à la production. Quant aux aides surfaces, nous souhaitons une*

*majoration du montant unitaire pour les premiers hectares et une dégressivité pour les hectares suivants afin de favoriser les exploitations de type familial.*

### ➤ Des demandes de moyen terme

A moyen terme, nous souhaitons une refonte de la PAC pour permettre le développement de l'activité agricole dans tous les territoires avec :

- **Mise en place du « déficit paiement ».**
- **Une préférence communautaire garantie.**
- **Un soutien accru aux productions et aux territoires les plus fragiles.**
- **Autoriser les productions de s'organiser pour mettre en marché leur production.**

### ➤ Des échéances dans les prochains mois

Fin novembre, le conseil européen des ministres se prononcera sur le bilan de santé de la PAC et sur l'élaboration de nouveaux outils de gestion des crédits. Dans la foulée, la France aura à faire ses choix nationaux d'affectation de crédits.

Les premières décisions sur la réorientation des crédits PAC auront donc lieu dans les tous prochains mois.

**Nous demandons à la France de porter nos demandes dans le débat européen et de prendre ensuite des décisions nationales dans les plus brefs délais afin de redonner des perspectives à des éleveurs en plein désarroi.**

## **4/ DES ACTIONS DE MAITRISE DE CHARGES**

Au-delà d'un accompagnement des pouvoirs publics à l'économie de agricole de notre département, il convient aussi de positionner la responsabilité des chefs d'entreprises que nous sommes, face à la crise actuelle.

La maîtrise des charges doit être une priorité pour pallier l'érosion de nos marges. Notre structure syndicale s'est positionnée au travers de la Chambre d'Agriculture pour donner des solutions aux éleveurs du département. Les conseillers et le réseau GVA sont là pour vulgariser les moyens de réduire le volume et le coût des intrants.

Il nous emble essentiel malgré tout, de favoriser des diffusions par voie collective que ce soit lors de formations ou de journées techniques. En effet, face à une évolution des services à la carte et individualisées, le partage collectif peut aider autant dans l'échange que dans la vitesse de diffusion.

## ➤ **Céréales, paille, engrais et autres intrants**

Nous sommes sur ces postes dans le domaine de compétences des techniciens de la Chambre d'Agriculture qui ont pour mission de diffuser massivement du conseil pour réaliser des économies d'intrants et renforcer l'autonomie alimentaire.

## ➤ **Foncier**

La forte baisse du marché immobilier en 2008 indique une juste correction de la valeur des biens mis à la vente ou loués.

Il est souhaitable que les agriculteurs qui projettent d'investir dans le foncier s'inspirent de cette tendance.

Il est plus que jamais nécessaire de raisonner son positionnement, dans l'achat en particulier, en fonction d'un raisonnement économique.

## ➤ **Energie**

Même si nous connaissons actuellement une baisse du prix du pétrole, la réduction du coût énergétique sera l'enjeu de demain.

C'est pourquoi le syndicalisme à l'échelon régional s'est engagé dans le développement des énergies renouvelables. Le projet Agréole en est la concrétisation dans le domaine de l'éolien et du photovoltaïque.

L'objectif est tant de permettre aux agriculteurs d'utiliser ces énergies nouvelles que d'être bénéficiaires des retombées économiques qu'elles procurent.

# **5/ UNE INTEGRATION DE LA HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION DANS LES PRIX DE VENTE**

La forte variabilité des charges est un phénomène qui devrait perdurer en l'absence de mécanisme de régulation. L'équilibre économique de nos exploitations passe par une répercussion des hausses de charges dans les prix de vente de nos produits.

## ➤ **Une possibilité dans les filières locales**

L'éleveur constitue un maillon de la filière agro-alimentaire. En amont, on retrouve des fournisseurs de matériel, d'engrais, de carburants et d'aliments du bétail. En aval, ce sont les industries de transformation, la distribution et les consommateurs.

Il serait de ce fait logique qu'une augmentation des charges provenant de l'amont de la filière se répercute mécaniquement vers l'aval de la filière.

En d'autres termes, une augmentation du coût de l'aliment doit se répercuter sur le prix de vente du produit alimentaire acheté par le consommateur. Sans quoi, l'exploitant agricole est pris dans la tenaille hausse des charges/stabilité des produits.

Or c'est à ce phénomène qu'ont été confrontée la plupart des éleveurs ces derniers mois.

Au niveau local, nous n'avons pas le pouvoir d'agir sur les grands équilibres macro-économiques des filières nationales ou internationales.

En revanche, les produits identifiés au territoire sont souvent élaborés par des acteurs locaux avec lesquels nous sommes en contact permanent.

## ➤ L'exemple de l'AOC Cantal

En cette fin d'année 2008, les producteurs de lait auront à se prononcer sur le choix de produire ou non du lait AOC. En effet, seul le lait identifié pourra être utilisé par les laiteries pour produire de l'AOC Cantal. Le producteur devra signer une fiche d'identification qui l'engagera à respecter l'ensemble du cahier des charges. En cas de non respect de son engagement, le producteur ferait l'objet d'une sanction par l'INAO.

Le respect du nouveau cahier des charges de l'AOC implique forcément des coûts de production supérieurs. La fourniture d'un lait de qualité supérieure appelle un revenu décent pour le producteur.

La section laitière de la FDSEA et le groupe lait des JA revendiquent une plus-value de 70 €/ 1 000 l.

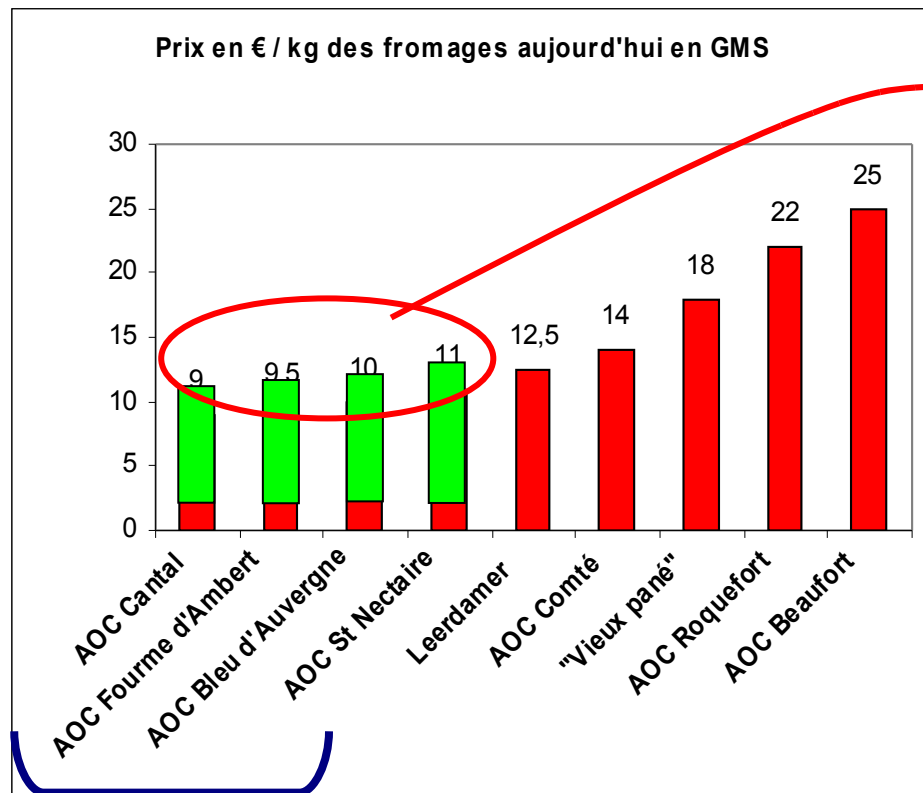
L'AOC Cantal fait partie des fromages les moins bien valorisés aux consommateurs. L'instauration de cette plus-value entraînerait une augmentation d'environ 70 cts €/kg de fromages vendus au consommateur. Une telle évolution ne modifierait en rien le positionnement du prix de l'AOC Cantal.

La répercussion de cette plus value est indispensable pour la survie de cette filière locale.

Il est essentiel que les metteurs en marché s'assurent de la répercussion des coûts de production sur le prix de vente à la distribution. C'est leur responsabilité.

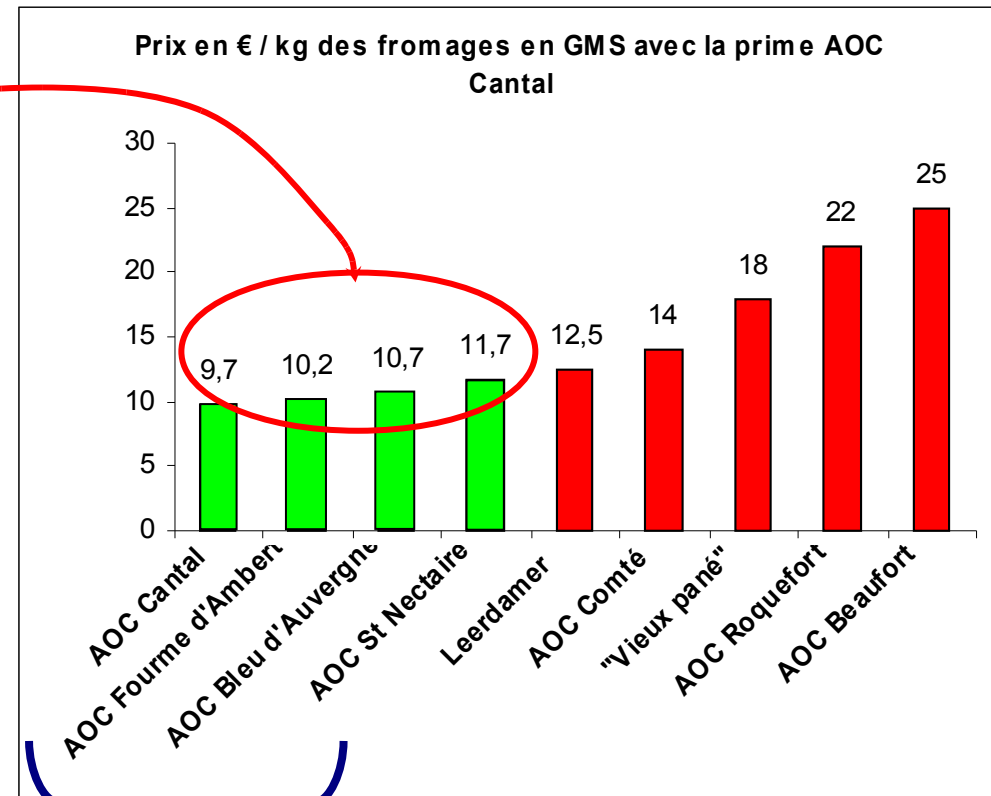
Nous appelons donc les opérateurs à respecter cette logique économique. Sans quoi, la filière s'asphyxiera d'elle-même.

# Avec 70 € / 1000 litres de prime pour les AOC d'Auvergne, l'échelle de prix reste identique



AOC d'Auvergne

*Aujourd'hui, sans la prime AOC*



AOC d'Auvergne

*Demain avec la prime AOC*

## **Conclusion :**

***Nous nous sommes efforcés au travers de ce rapport d'orientation de présenter des propositions concrètes et fondées. Le contexte agricole de cette fin d'année oblige à la mise en place immédiate de certaines d'entre-elles. L'élevage de ce département doit être accompagné pour lui permettre de se projeter. Il en va aussi de l'économie cantalienne, économie bien « réelle » porteuse d'emplois et de vie sociale.***

***La Ferme Cantal et l'ensemble de ces acteurs ont la capacité à créer un projet ambitieux mais il nous faut une véritable volonté politique française dans un cadre clarifié : ce sera l'enjeu de 2009.***

*Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'apport d'éléments techniques :*

- *Thierry BOULEAU, chargé de mission pour la COPAMAC-SIDAM,*
- *Bernard BERTHELIER, Directeur de la Chambre d'Agriculture du Cantal,*
- *Bernard LAFON, Directeur de Bovins croissance.*
- *Philippe RIOL, technicien du Contrôle Laitier.*

